NOTE D'INFORMATION

UPLINE OBLIG PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22086 en date du 22/06/2022.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

MAR

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE OBLIG PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037376**
- Date et référence de l'agrément : **29/03/2022, GP22059**
- Date de création : **02/05/2012**
- Siège social : **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **Deloitte Audit** représentée par **Ahmed BENABDELKHALEK**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **12 (inclus)**
- Indice de référence : **50% Moroccan Bond Index Court Terme (MBI CT) +50% Moroccan Bond Index Moyen et Long Terme (MBI MLT) tels que publiés par BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État Marocain.

 Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à l'investissement dans des titres de créances émis par des émetteurs privés ou en actions de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État Marocain ;**
 - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;**
 - **Certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres émis par les FPCT ;**
 - **Titres d'OPCVM ;**
 - **Titres émis par les OPCC ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Caisse Marocaine des Retraites.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **31/08/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée quotidiennement dans les locaux d'Upline Capital Management et publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 11H30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	10 000,00 DHS HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
3- Commission de l'AMMC	0,025% HT
4- Commission du Dépositaire	0,025% HT
5- Maroclear (Commission annuelle de gestion du compte émission)	3600 DHS HT
6- Maroclear (Droits d'admission - commission trimestrielle)	Selon la tarification en vigueur.
7- Prestation de la société de gestion	Frais fixes selon le taux convenu dans le mandat de gestion